

# ELECTRICITE D'HAITI



## APPEL À MANIFESTATION D'INTERÊT

**EN VUE DE LA SELECTION D'UNE FIRME POUR LA MISSION D'INGENIERIE POUR LA REHABILITATION DES SOUS-STATIONS RIVIERE-FROIDE / VARREUX / CROIX DES MISSIONS / MARTISSANT, LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SOUS-STATION ET LA CONSTRUCTION D'UNE LIGNE HAUTE TENSION 69 kV DANS LA ZONE METROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE. MARCHE N°: EDH-1718-AMI-110002.**

L'Electricité d'Haïti (EDH), organisme d'Etat Autonome créé en 1971 et placé sous la tutelle du Ministère des Travaux Publics Transports et Communications (TPTC), a pour mission de produire, transporter, distribuer et commercialiser l'Energie électrique sur tout le territoire de la République d'Haïti.

L'énergie électrique produite par les différentes Centrales de l'EDH passe à travers un Réseau Aérien Radial. Chaque ligne MT est issue d'un poste de Transformation auxquelles partent des lignes basse tension qui aboutissent aux habitations.

Maintenir le Réseau dans les conditions optimales de fonctionnement pour assurer l'écoulement de l'énergie produite, nécessite des interventions majeures visant à renforcer la capacité des postes de transformation jalonnés dans l'aire de la région métropolitaine et l'érection d'une nouvelle ligne 69 KV pour fiabiliser le système d'exploitation.

En vue de parvenir à la réalisation de ces travaux, l'Electricité d'Haïti (EDH) lance un Appel à Manifestation d'Intérêt qui sera financé par ses fonds propres pour le recrutement d'une Firme pouvant effectuer la mission d'ingénierie pour la réhabilitation des Sous Stations Rivière-Froide / Varreux / Croix des Missions / Martissant et la construction d'une ligne haute tension 69 kV dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince

Cette tâche de la mission s'articule autour de dix (10) composantes

1. Concevoir une ligne électrique de 69 kV, d'environ 15 km, entre les sous stations de Carrefour et de Varreux d'une capacité d'au moins 200 MW.
2. Concevoir une sous stations 69 kV/ 12,47 kV de 50 MW dans le centre ville de Port-au-Prince (cité Administrative)
3. Réaliser une évaluation technique des lignes 69 kV existantes (deux lignes Biternes et deux lignes Monoternes)
4. Réaliser les études d'ingénierie détaillée de la ligne à construire

5. Réaliser les études d'ingénierie détaillée de la sous station à construire
6. Préparer les Spécifications Techniques et fonctionnelles de la ligne à construire
7. Préparer les Spécifications Techniques et fonctionnelles de la sous station à construire
8. Réaliser les études d'ingénierie détaillée des sous stations de Rivière-Froide, Varreux, Croix-des-Missions, et Martissant
9. Evaluer les postes de Canapé Vert, Ancien Delmas, Carrefour Feuille, Toussaint Brave, et Croix des Bouquets pour achèvement des travaux de réhabilitation
10. Préparer les Spécifications Techniques et fonctionnelles des différentes sous stations à réhabiliter tout en tenant compte d'une augmentation éventuelle de la capacité de chaque sous station suivant les résultats des points huit et neuf

L'objectif de cette mission est de Réaliser des études d'ingénierie détaillée qui seront à la base des Spécifications Techniques et fonctionnelles pour la réalisation des travaux.

La réalisation de cette mission nécessite la mobilisation d'une firme d'experts, spécialisée dans ce domaine. A cette fin, l'Electricité d'Haïti (EDH) invite les Firmes ou groupements de Consultants intéressés à soumettre leurs expressions d'intérêt pour la réalisation de ce projet conformément à la loi du 10 juin 2009 fixant les Règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert aux Firmes ou groupements de Consultants.

Les Firmes, Consultants ou Groupements intéressés doivent fournir toutes les informations qu'ils jugent utiles à l'établissement de leur qualification pour exécuter les services demandés.

**En plus des références (Expérience générale et spécifique)**, les Firmes, Consultants ou Groupements doivent avoir un personnel de très haut niveau dans le domaine de ces prestations. Toutes les études seront réalisées en français et la Firme doit donc prouver sa capacité à travailler dans cette langue.

La participation à la concurrence est ouverte aux Personnes physiques nationales et internationales dotées de la capacité juridique et aux Personnes morales nationales et internationales régulièrement constituées.

## **PASSATION DE MARCHÉS**

Les firmes seront sélectionnées selon les exigences requises dans les Termes de Référence (TDR) qui se trouvent sur les sites de l'EDH et de la CNMP. Pour être retenue, une firme doit répondre à tous les critères. Tout candidat, pour être éligible à la prochaine étape de Demande de Proposition (DDP), doit atteindre le score minimal de 75%.

En plus de pouvoir consulter les termes de référence sur les sites Web de l'EDH: [www.edh.ht/appels-offres.php](http://www.edh.ht/appels-offres.php) et de la CNMP [www.cnmp.gouv.ht](http://www.cnmp.gouv.ht), les firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux entre 8H30 et 15H30 (heures locales d'Haïti) pendant les jours ouvrables jusqu'au **lundi 26 février 2018**.

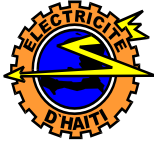
La durée des composantes (durée des prestations) est de l'ordre de dix (10) mois à partir de la date de notification du contrat au prestataire.

Les Firmes, Consultants ou Groupements intéressés sont invités à faire parvenir ou à déposer les manifestations d'intérêt rédigées **en langue française**, sous plis fermés scellés et en trois (03) exemplaires portant la mention «**Appel à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'une Firma pouvant effectuer la mission d'ingénierie pour la réhabilitation des Sous-Stations Rivière-Froide / Varreux / Croix-des-Missions / Martissant, la Construction d'une nouvelle Sous-Station et la Construction d'une ligne haute tension 69 kv dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince**», au plus tard, le **lundi 12 mars 2018** à 10 h AM à l'adresse suivante :

**Electricité d'Haïti - Direction Planification  
Angle Rue Charéron et Blvd. Harry Truman,  
Cité de l'Exposition, Port-au-Prince – Haïti,**

L'ouverture des plis en séance publique interviendra à 10H30 le **lundi 12 mars 2018** à la salle de conférence de l'**Electricité d'Haïti** en présence des soumissionnaires ou de leurs mandataires dûment autorisés désirant y participer. La date de publication des résultats des candidats qui seront retenus pour la Demande de Proposition (DDP) est fixée au **23 mars 2018**.

**Jean Nicolas Hervé PIERRE-LOUIS  
Directeur Général**



# ELECTRICITE D'HAITI

## **TERMES DE REFERENCE**

**MISSION D'INGENIERIE POUR LA REHABILITATION DES SOUS STATIONS RIVIERE-FROIDE / VARREUX / CROIX DES MISSIONS / MARTISSANT, LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SOUS STATION ET LA CONSTRUCTION D'UNE LIGNE HAUTE TENSION 69 kV DANS LA ZONE METROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE.**

### **1.- Introduction**

Le gouvernement de la République d'Haïti, à travers un dialogue continu et constructif avec tous les secteurs de la société haïtienne, souhaite promouvoir une nouvelle vision pour un développement durable. A cette fin, il compte prendre des mesures d'urgence pour reconstruire les services et infrastructures essentiels à la relance de l'économie haïtienne. Le Secteur de l'électricité, dominé par l'Electricité d'Haïti (EDH), Organisme d'Etat autonome, à caractère commercial et industriel, est l'une des priorités du Gouvernement.

Les principaux réseaux de transport et de distribution, tant à Port-au-Prince que dans les villes des provinces sont isolés et très vieux (certaines parties ont plus de 35 ans). Cette vétusté est la principale cause de la mauvaise qualité de service fournie à la clientèle.

La problématique d'une alimentation adéquate de la clientèle s'introduit ici dans le cadre du concept de qualité de la desserte de l'électricité dans la chaîne formée par le système de production, transport et distribution. La fourniture d'un service de qualité constitue une grande préoccupation pour les dirigeants de l'EDH.

L'Electricité d'Haïti grâce à un financement du Gouvernement Haïtien a décidé de financer les travaux de réhabilitation de certaines sous stations, la construction d'une nouvelle sous station et la construction d'une ligne haute tension afin d'augmenter la satisfaction de la clientèle avec une qualité de service acceptable, un taux de défaillance inférieure à la valeur prescrite, des variations limitées de fréquence et de tension apportant ainsi une réponse favorable aux préoccupations des clients industriels et commerciaux raccordés aux postes concernés par ce projet.

L'objet des présents Termes de référence est de recruter une firme pour la réalisation des études d'ingénierie détaillée de la construction d'une ligne électrique haute tension de 69 kV, de la construction d'une nouvelle sous station et de la réhabilitation des sous stations de Rivière-Froide, Varreux, Croix-des-Missions et Martissant.

## **2.- Contexte**

Le réseau métropolitain de Port-au-Prince est composé de cinq centrales, dont une hydroélectrique (Péligre) et quatre thermiques (Carrefour, E-Power, Pétion et Varreux), dix postes de distribution (Varreux, Croix-des-Bouquets, Croix-des-Missions, Tabarre, Ancien Delmas, Canapé-Vert, Carrefour-Feuilles, Toussaint Brave, Martissant et Rivière-Froide) et un poste de répartition (Nouveau Delmas) où est installé le centre de contrôle du réseau, le « Dispatching ».

Le poste de Nouveau Delmas, point de convergence du réseau est relié à la centrale hydroélectrique de Péligre par une ligne 115 kV d'environ 55 km de longueur et aux autres centrales par deux (2) lignes de 69 kV non bouclé. La majorité des sous stations de l'aire métropolitaine sont alimentés par la ligne 69 kV. Deux sous stations sont alimentées en 115 kV : la sous-station Ancien Delmas à partir de deux lignes issues de la barre 115 kV de Nouveau Delmas et la nouvelle sous station de Tabarre intercalée sur les lignes 115 kV, à environ 3 km de Nouveau Delmas.

Les sous stations, exception faite de la sous station de Tabarre, ont été construites à la fin des années 70. Leurs équipements sont pour la plupart obsolètes et ne se prêtent pas à la téléconduite. Certains de ces postes (Canapé-Vert, Toussaint Brave, Carrefour-Feuilles et Croix-des-Bouquets) ont été partiellement rénovés, les équipements de contrôle et de mesure remplacés. Les transformateurs de puissance ont été remplacés dans les postes de Canapé-Vert et de Toussaint Brave. Certains autres sont dans un état de vétusté tel qu'ils ne répondent pas aux exigences minimales pour l'alimentation des différents circuits sur une base fiable.

## **3.- Mission du Consultant.**

### **3.1.-Objectifs de la mission**

Les objectifs principaux de la mission sont :

1. Concevoir une ligne électrique de 69 kV, d'environ 15 km, entre les sous stations de Carrefour et de Varreux d'une capacité d'au moins 200 MW.
2. Concevoir une sous stations 69 kV/ 12,47 kV de 50 MW dans le centre ville de Port-au-Prince
3. Réaliser une évaluation technique des lignes 69 kV existants
4. Réaliser les études d'ingénierie détaillée de la ligne à construire
5. Réaliser les études d'ingénierie détaillée de la sous station à construire
6. Préparer les Spécifications Techniques et fonctionnelles de la ligne à construire
7. Préparer les Spécifications Techniques et fonctionnelles de la sous station à construire
8. Réaliser les études d'ingénierie détaillée des sous stations de Rivière-Froide, Varreux, Croix-des-Missions et Martissant
9. Evaluer les postes de Canapé Vert, Ancien Delmas, Carrefour Feuille, Toussaint Brave, et Croix des Bouquets pour achèvement des travaux de réhabilitation

10. Préparer les Spécifications Techniques et fonctionnelles des différentes sous stations à réhabiliter tout en tenant compte d'une augmentation éventuelle de la capacité de chaque sous station.

### **3.2.-Description de la mission**

#### *A- Construction de lignes Haute tension*

L'étude technique visée dans le cadre de la présente mission concerne principalement :

- ✓ La construction d'une ligne haute tension 69 kV, d'environ 10 km, entre les sous stations de Carrefour et de Varreux d'une capacité minimale de 200 MW

Cette étude portera, en autres, sur les prestations ci-après :

- ✓ La collecte de toutes les données nécessaires à la réalisation de la mission ;
- ✓ La justification technique du projet à travers une étude de prévision de la demande et la contribution du projet à la satisfaction de cette demande ;
- ✓ La définition du tracé préliminaire de la ligne ;
- ✓ La définition des caractéristiques générales de la ligne ;
- ✓ L'évaluation des lignes 69 kV existantes
- ✓ La coordination de la protection des réseaux HT/MT de la zone métropolitaine
- ✓ La détermination des coûts estimatifs du projet ;
- ✓ L'établissement d'un planning de réalisation du projet.
- ✓ La définition des spécifications techniques détaillées de la ligne HT (conducteurs, pylônes, armements, fondations, protections.....)

#### *B. Réhabilitation des sous stations*

Le Consultant produira pour chacun des postes du projet une évaluation des équipements et ses recommandations pour la réhabilitation en termes de :

- ✓ Description technique des postes existant
- ✓ La justification technique du projet à travers une étude de prévision de la demande et la contribution du projet à la satisfaction de cette demande.
- ✓ La justification d'une éventuelle augmentation de la capacité de chaque poste.
- ✓ Conception générale des postes tout en harmonisant dans la mesure du possible les postes à réhabiliter avec les postes déjà rénovés.
- ✓ Définition détaillée et caractéristiques des nouveaux appareillages HT et MT des postes.
- ✓ Ingénierie de la salle de contrôle de chaque poste avec la définition des armoires, des équipements de commande et protection, de signalisation et de mesure.
- ✓ Modifications et rénovation des auxiliaires AC/DC et de l'éclairage.
- ✓ La collecte de toutes les données nécessaires à la réalisation de la mission ;
- ✓ La détermination des coûts estimatifs du projet ;
- ✓ L'établissement d'un planning de réalisation du projet.
- ✓ La définition des spécifications techniques détaillées de chaque sous stations
- ✓ La réalisation des plans, schémas et la définition des caractéristiques des différents éléments des postes sur tous les aspects (génie civil, équipements électriques et électromécaniques, contrôle commande, protections, télécommunications, etc.) ;
- ✓ Travaux de génie civil, si nécessaire.

Le Consultant tiendra compte, dans ses recommandations, que les postes doivent pouvoir continuer à fonctionner durant les travaux de réhabilitation.

La réhabilitation se fera aussi dans l'optique d'adapter les postes à la télé-conduite.

Le Consultant accordera une attention particulière à la protection des postes contre les surtensions. En ce sens, il intégrera les mises à la terre dans les travaux correctifs. Il procédera à une analyse d'écoulement de puissance et conseillera EDH dans la définition d'une stratégie de contrôle des réactifs sur le réseau, en particulier avec le nouveau projet d'installation de près de 10 km de câble souterrain 115 kV entre les postes de Nouveau Delmas, Tabarre et la Centrale de Péligre.

### *C- Construction d'une sous station 69/12.47 kV*

L'étude technique visée dans le cadre de la présente mission concerne principalement :

- ✓ La construction d'une sous station 69/12.47 kV d'au moins 50 MW au centre ville de Port-au-Prince.

Cette étude portera, en autres, sur les prestations ci-après :

- ✓ La collecte de toutes les données nécessaires à la réalisation de la mission ;
- ✓ La justification technique du projet à travers une étude de prévision de la demande et la contribution du projet à la satisfaction de cette demande.
- ✓ Conception générale du poste tout en harmonisant dans la mesure du possible ce poste avec les postes existants.
- ✓ Définition détaillée et caractéristiques des appareillages HT et MT des postes.
- ✓ Ingénierie de la salle de contrôle du poste avec la définition des armoires, des équipements de commande et protection, de signalisation et de mesure.
- ✓ La détermination des coûts estimatifs du projet ;
- ✓ L'établissement d'un planning de réalisation du projet.
- ✓ La définition des spécifications techniques détaillées de la sous stations
- ✓ La réalisation des plans, schémas et la définition des caractéristiques des différents éléments des postes sur tous les aspects (génie civil, équipements électriques et électromécaniques, contrôle commande, protections, télécommunications, etc.) ;
- ✓ Travaux de génie civil, nécessaire.

## **4. Profil du consultant**

### **4.1. Expériences**

Les consultants intéressés doivent soumettre toutes les informations nécessaires à démontrer qu'ils sont compétents pour fournir lesdits services (brochures, description de services rendus dans le cadre de projets similaires, expérience dans des circonstances identiques, disponibilité du personnel compétent pour fournir les services, etc.).

**4.1.1. Références Générales :** avoir une expérience professionnelle avérée dans l'ingénierie ou la supervision de Poste ou de Ligne haute tension 69 kV

**4.1.2 Références Spécifiques :** Avoir mis en œuvre et géré des contrats dans l'ingénierie ou la supervision de Poste ou de Ligne haute tension 69 kV;

## **4.2.-Le personnel-clé**

Le Consultant devra démontrer une expertise couvrant toutes les disciplines associées à sa mission. De plus, son expérience dans les dossiers complexes devra être établie. Le niveau de son expérience devra être tel qu'il est en mesure de réagir rapidement dans le contexte actuel d'un échéancier très serré et d'être en mesure de terminer les travaux dans les délais prescrit.

Les professionnels requis pour l'ingénierie sans être limitatifs sont les suivants :

1. Un Directeur de Projet : Il devra être un ingénieur spécialisé en électricité et son expertise dans la construction ou la supervision de Poste ou de Ligne haute tension 69 kV doit être.
2. Un Chef de mission, ingénieur électricien : Son expertise dans le domaine de l'ingénierie et du contrôle des réseaux électriques haute tension 69 kV doit être établie, il doit être disponible sur le site pendant toute la durée de la mission.
3. Un Ingénieur électromécanicien ou électricien avec des expériences générales et spécifiques dans les études ou la supervision des postes électrique haute tension 69 kV. Il doit être disponible sur site pendant toute la durée la mission.
4. Un Ingénieur électromécanicien ou électricien avec des expériences générales et spécifiques dans les études ou la supervision dans les études de faisabilité ou la supervision des lignes de transmission haute tension 69 kV. Il doit être disponible sur site pendant toute la durée la mission.
5. Un Ingénieur électromécanicien ou électricien avec des expériences générales et spécifiques dans les études ou la supervision dans la protection de lignes et postes haute tension 69 kV. Il doit être disponible sur site pendant toute la durée la mission.
6. Un Ingénieur Télécom avec des expériences générales et spécifiques dans les études ou la supervision dans la transmission de données pour un réseau électrique haute tension.

## **5.- Durée et Livrables**

La mission est prévue pour une durée de dix (10) mois à partir de la date de démarrage du contrat.

Elle se déroulera en trois phases :

- ✓ La mission de démarrage comprenant les discussions avec la partie EDH et les visites de sites et la collecte des données.



- ✓ Le rapport préliminaire incluant :
  - L'ingénierie détaillée des postes à réhabiliter;
  - L'ingénierie détaillée de la construction de la ligne haute tension
  - L'ingénierie détaillée du poste à construire;
  - Les recommandations concernant le contrôle des réactifs ;
  - Le budget estimatif des travaux.
  
- ✓ Le Rapport final intégrant les commentaires de l'EDH

## **CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

La firme devra présenter les pièces légales et administratives suivantes :

- a) Certificat de quitus fiscal de type C valide ;
- b) Certificat de patente spécifique au type de service ;
- c) Carte d'immatriculation fiscale de l'entreprise ;
- d) Carte d'identification nationale (CIN) et matricule fiscal (NIF) du signataire ;
- e) Copie du document de constitution de la firme et, le cas échéant, de ses modifications (copie du journal Moniteur);
- f) Procuration notariée donnée au représentant de la firme pour la signature du contrat ;
- g) Lettre de manifestation d'intérêt de la firme.
- h) Les personnes morales internationales doivent fournir l'adresse légale dans le pays où la firme est constituée, l'année de constitution et les statuts de la firme.
- i) Pour les Groupements, le nom légal de chaque membre, la lettre d'intention et un chef de file.
- j) Les Firmes, consultants ou groupements intéressés doivent fournir toutes les informations qu'ils jugent utiles à l'établissement de leur qualification pour exécuter les services demandés (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues déjà réalisés, le montant des honoraires facturés correspondants, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances et des compétences nécessaires parmi le personnel, etc.). Ils doivent communiquer notamment : la présentation de leur structure, le Curriculum Vitae du ou des dirigeant(s) et du personnel clé, les domaines d'intervention de la Firme, du consultant ou du groupement ;

## **CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Les critères de sélection des soumissionnaires sont déterminés de manière à juger leur aptitude à exécuter les prestations proposées. Les critères d'évaluation sont donc définis pour l'expérience de la firme et sa qualification dans les domaines concernés, sa situation financière et sa capacité de travailler dans la langue française.

L'expérience de la firme est jugée sur la base de 2 sous-critères : l'expérience générale et l'expérience spécifique.

L'expérience générale (sur 15 points), en termes de nombres d'années de fonctionnement à compter de la date de fondation de la firme, est ainsi évaluée :

- Inférieure ou égale à 2 ans : 3 points
- De 3 à 5 ans : 5 points
- De 6 à 9 ans : 8 points
- De 10 à 12 ans : 12 points
- A partir de 13 ans : 15 points

L'expérience spécifique (sur 20 points), en termes de nombre de prestations similaires exécutées durant les dix (10) dernières années, est ainsi évaluée :

- Aucune prestation : 0 point
- De 1 à 3 prestations : 5 points
- De 4 à 5 prestations : 10 points
- De 6 à 9 prestations : 15 points
- A partir de 10 prestations : 20 points

L'expérience et la qualification du personnel clé de la firme principalement du Directeur de Projet, du Chef de mission, d'un ingénieur électricien, d'un ingénieur électromécanicien ou électricien et d'un ingénieur Télécom, sont jugées sur la base de trois (03) sous-critères: la qualification du personnel et son expérience (nombre d'années de travail et nombre de contrats réalisés).

La qualification du personnel (sur 10 points), en termes de niveau de formation professionnelle et/ou universitaire, est ainsi évaluée :

- Aucun titre : 0 point
- Diplôme : 3 points
- Licence : 6 points
- Maîtrise : 9 points
- Doctorat ou maîtrise avec 10 ans d'expérience : 10 points

L'expérience du personnel (sur 15 points), en termes de nombre d'années de travail dans les domaines : de l'ingénierie, du contrôle des réseaux électriques haute tension 115 kV, de la construction ou la supervision de Poste ou de Ligne haute tension 115 kV, de la supervision dans les études de faisabilité ou la supervision des lignes de transmission haute tension 69 kV tension et de la protection de lignes et postes haute tension 115 kV, est ainsi évaluée :

- Inférieure ou égale à 2 ans : 3 points
- De 3 à 5 ans : 5 points
- De 6 à 9 ans : 8 points
- De 10 à 15 ans : 12 points
- Supérieure à 15 ans : 15 points

L'expérience du personnel (sur 10 points), en termes de nombre de prestations similaires exécutées durant les cinq (05) dernières années est ainsi évaluée :

- Aucune prestation : 0 point
- De 1 à 4 prestations : 5 points
- De 5 à 9 prestations : 8 points
- A partir de 10 prestations : 10 points

La situation financière de la firme (sur 20 points) est jugée sur la base de sa capacité financière à garantir l'exécution des prestations requises. En l'occurrence, deux sous-critères seront évalués: la soumission des bilans financiers audités des trois (3) derniers exercices, le montant annuel des prestations durant la même période.

La soumission des bilans financiers audités (sur 10 points), en termes de nombre de bilans financiers audités présentés pour les trois (3) derniers exercices, est ainsi évaluée :

Si la Firme soumet :

- 3 bilans : 10 points
- 2 bilans : 6 points
- 1 bilan : 3 points

Le montant annuel des prestations (sur 10 points), définis comme le montant moyen des prestations annuelles réalisées, est ainsi évalué:

La firme au montant moyen le plus élevé obtient le maximum de points tandis que les autres sont évalués au prorata.

La capacité de la firme à travailler dans la langue française (sur 10 points), en termes de connaissance de la langue française des cinq (05) membres du personnel clé (Directeur de Projet, du Chef de mission, d'un ingénieur électricien, d'un ingénieur électromécanicien ou électricien et d'un ingénieur Télécom), est évaluée à partir des critères suivants:

1. Langue maternelle de l'employé est le français,
2. Etudes réalisées par l'employé dans la langue française,
3. Diplôme de bonne connaissance en langue française obtenu par l'employé,
4. Toute autre preuve de bonne connaissance en langue française fournie par l'employé.

Si les trois (3) membres du personnel clé possèdent l'un de ces critères, la firme obtient dix (10) points, si deux possèdent l'un de ces critères, la firme obtient six (6) points et si seulement un possède l'un de ces critères, la firme obtient trois (3) points.

Les Firmes, Consultants ou Groupements intéressés sont invités à faire parvenir ou à déposer les manifestations d'intérêt rédigées en langue française, sous plis fermés scellés et en trois (03) exemplaires portant la mention «Appel à Manifestation d'Intérêt pour la sélection d'une Firme de contrôle des producteurs indépendants d'électricité », au plus tard, le **lundi 12 mars 2018** à 10 h AM date limite d'ouverture des plis à l'adresse suivante :

**Electricité d'Haïti - Direction Planification**  
**Angle Rue Charéron et Blvd. Harry Truman,**  
**Cité de l'Exposition, Port-au-Prince – Haïti,**

L'ouverture des plis en séance publique interviendra à 10H30 le **lundi 12 mars 2018** à la salle de conférence de l'Electricité d'Haïti en présence des soumissionnaires ou de leurs mandataires dûment autorisés désirant y participer.

Les Firmes intéressées doivent soumettre un dossier de candidature en un (1) original et deux (2) copies au siège social de l'Electricité d'Haïti, Direction de Planification, angle de la rue Charéron et du boulevard Harry Truman, Cité de l'Exposition.

---